



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 23.02.2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales

1-Vote du compte de gestion du trésorier budget principal 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix POUR approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

2- Vote du compte administratif du maire budget principal 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix POUR approuve le compte administratif du maire pour l'exercice 2020.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	301 721.91 €	276 822.22 €
Recettes	311 868.29 €	155 318.44 €

3-Affectation des résultats budget principal 2020

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion et après avoir délibéré à 11 voix POUR :

indique que les résultats repris seront les suivants :

Affectation en Section de fonctionnement compte 002 pour 196 625.96 €

Affectation en Section d'investissement au compte 001 pour 117 738.75 €

4- Vote du compte de gestion du trésorier budget assainissement 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix POUR approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

5- Vote du compte administratif du maire budget assainissement 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix POUR approuve le compte administratif du maire pour l'exercice 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	23 582.68 €	8 576.05 €
Recettes	30 257.56 €	16 111.76 €

6- Affectation des résultats budget assainissement 2020

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion et après avoir délibéré à 11 voix POUR :

indique que les résultats repris seront les suivants :

Affectation en Section de fonctionnement compte 002 pour 21 644.93 €

Affectation en section d'investissement au compte 001 pour 20 995.33 €

7- Vote des subventions communales 2021

Le conseil municipal a délibéré comme suit :

Pour	Contre	Abstention	Absent	ASSOCIATIONS	Montant voté pour 2021 en €
11				AMICALE DES CHASSEURS OISLY	135
11				AMICALE DES AINES OISLY	845
11				AMICALE DES VIGNERONS OISLY	190
10		1		A.S.OISLY	370
10		1		COMITE DES FETES DE OISLY	190
11				Participation à un VOYAGE SCOLAIRE pour les enfants domiciliés à Oisly et scolarisés en collège public ou privé (45 euros par enfant et par année scolaire)	270
11				ADMR-CONTRES	250
11				TOUR LOIR ET CHER-BLOIS	40
11				ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE CONTRES	40
11				ASSOCIATION ETINCELLES- CONTRES	40
11				ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE	40
11				ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'EDUCATION ROUTIERE	40
11				LE SOUVENIR FRANCAIS	40
11				CHAMBRE DES METIERS APPRENTIS CFA BLOIS	70
11				CHATS LIBRES EN LOIR ET CHER	40
11				SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT	40
11				DEMANDES EN COURS D'ANNEE	500
				TOTAL	3 140

8- Révision des tarifs de location de l'étang communal l'Adoué/La Chaumont

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité le tarif de 1 350 euros à l'année, pour les 3 années à venir.

9- Modification de répartition des charges intercommunales de fonctionnement entre les communes de Oisly et Choussy

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité afin de modifier la répartition des charges intercommunales de fonctionnement entre les communes de Oisly, à hauteur de 55 % et Choussy à hauteur de 45 %. Les charges intercommunales d'acquisition restent inchangées à 50/50.

10- PLUi- Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au COPIL

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné :

Mme Cécile Gomes Recchia, déléguée titulaire et

M Christian Finot, délégué suppléant.

11- Ouvertures de crédit sur budget assainissement et budget principal 2021

Les conseillers municipaux ont accepté d'ouvrir des crédits sur les budgets assainissement pour 7 400 euros et principal 2021 pour 8 880 euros..

Publié le 25.02.2021
Le Maire,
Cécile Gomes Recchia



Le Maire,
Cécile Gomes Recchia